

Contrat de ruralité

Pour le territoire du Pays Haut Languedoc et
Vignobles
2017-2020



SOMMAIRE

1. Qu'est ce qu'un contrat de ruralité ?	3
2. La durée	3
3. Les signataires	4
4. Le territoire concerné	5
5. Un projet de territoire	6
6. Les objectifs du contrat de ruralité du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles	6
7. Les projets proposés pour 2017/2020	8
8. Contacts	8

1. Qu'est ce qu'un contrat de ruralité ?

_ Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

_ À partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné.

_ Il fédère les acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ceux-ci inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

_ Il recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisations et les moyens nécessaires pour le mettre en œuvre. Il propose le développement de nouveaux projets.

_ Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

_ Le contrat de ruralité du Pays Haut Languedoc et Vignobles est mis en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département de l'Hérault et de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée. (Contrat de Pays entre le Pays et le Département de l'Hérault, Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au Public –SDAASP-, contrat de plan Etat-Région 2015-2020....)

2. La durée

Ce contrat de ruralité se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des Programmes Opérationnels annuels jusqu'en 2020. Un bilan des actions du contrat sera établi en 2021.

3. Les signataires

Ce contrat de ruralité est conclu entre les signataires :

_ **L'État**, représenté par le Préfet de l'Hérault M. Pierre POUËSSEL

_ **Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre** du Haut Languedoc et Vignobles soit :

- **La Communauté de Communes Sud Hérault** représentée par M. Jean-Noël BADENAS, son Président

- **La Communauté de Communes Grand Orb** représentée par M. Antoine MARTINEZ, son Président

- **La Communauté de Communes Les Avant-Monts** représentée par M. Francis BOUTES, son Président,

- **La Communauté de Communes Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur** représentée par M. Josian CABROL, son Président

_ **Le Conseil régional Occitanie**, représenté par Mme Carole DELGA, sa Présidente, partenaire du contrat au titre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire

_ **Le Conseil départemental de l'Hérault**, représenté par M. le Président, partenaire du contrat au titre de ses compétences en matière de solidarité territoriale

_ **Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles** représenté par M. Jean ARCAS, son Président, partenaire et animateur du contrat en tant que structure de réflexion, de coordination et d'ingénierie du territoire du contrat

_ **L'Agence Régionale de Santé Occitanie**, représenté par Madame Monique CAVALIER, sa Directrice Générale

_ **La direction régionale d'Occitanie de la Caisse des dépôts et de consignation** représentée par Monsieur Thierry RAVOT, son Directeur régional

_ **La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault**, représentée par Monsieur André DELJARRY, son Président

_ **La Chambre de Métiers de l'Hérault** représentée par Monsieur Christian POUJOL, son Président

_ **La Chambre d'agriculture de l'Hérault** représentée par Monsieur Jérôme DESPEY, son Président

_ **Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc** représenté par Monsieur Daniel VIAELLE, son Président

4. Le territoire concerné

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. Il a pour frontières le département de l'Aude avec qui il partage le secteur du Minervois et les départements du Tarn et de l'Aveyron. Au sud, il est limité par les deux agglomérations de Narbonne et de Béziers. Le territoire couvre un tiers du département de l'Hérault. Il constitue l'un des derniers territoires ruraux du département.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles regroupe 102 communes.

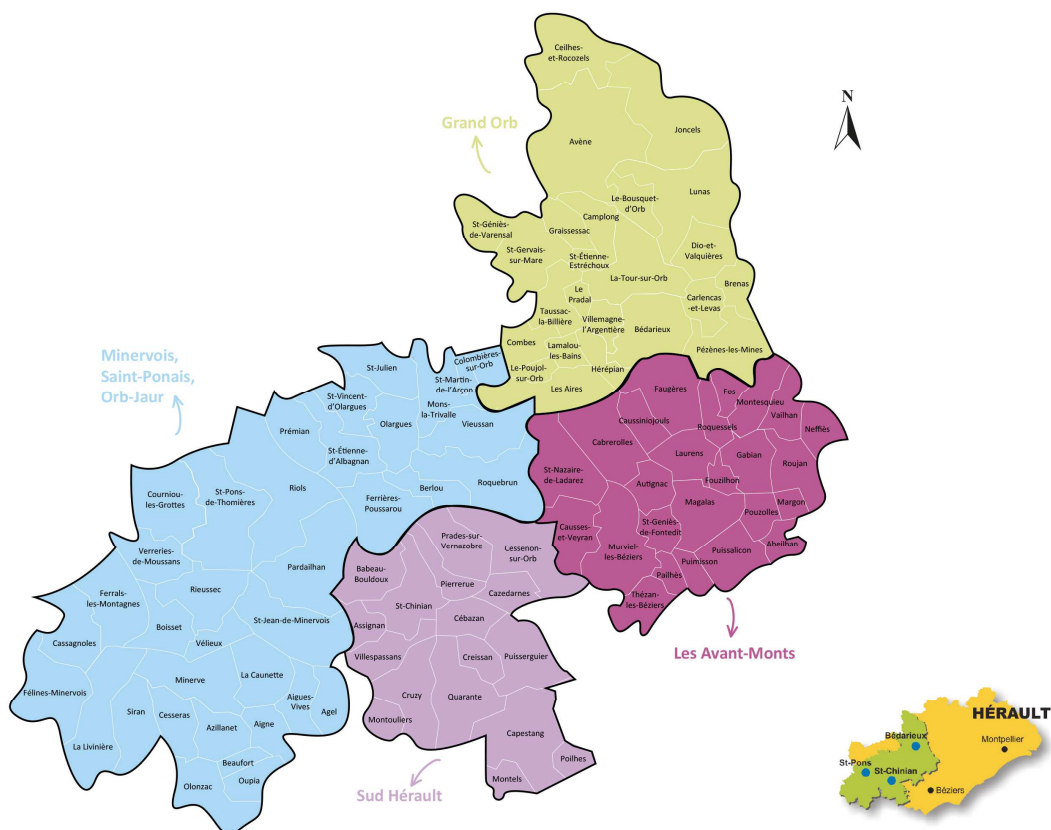
Quatre Communautés de communes le constituent :

- _ Grand Orb
- _ Minervois, Pays Saint-Ponais, Orb-Jaur
- _ Les Avant-Monts
- _ Sud-Hérault

Le territoire représente un bassin de vie de 78 509 habitants

Cinquante six communes sont également intégrées au périmètre du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, qui est à cheval sur les deux départements de l'Hérault et du Tarn et sur la région Occitanie /Pyénées-Méditerranée.

Communes et communautés des communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles



5. Un projet de territoire

La stratégie de l'État dans le département de L'Hérault tient en trois axes principaux : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le développement équilibré des territoires.

Si le Haut Languedoc et Vignobles est concerné par l'ensemble de ces politiques, c'est particulièrement au titre du troisième axe qu'il est une cible prioritaire des politiques de l'État. Cet axe est marqué par le souci d'une meilleure accessibilité des services au public inscrite dans le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services au public, en particulier par trois formes de dispositifs :

- _ Les dispositifs d'accueil physique des services au public.
- _ Le développement de l'accès numérique et à la téléphonie est une deuxième piste prioritaire.
- _ L'amélioration de l'attractivité culturelle et économique du territoire.

Les thématiques prioritairement soutenues dans le Contrat de ruralité sont :

- accès aux services, aux équipements et aux soins,
- revitalisation des bourgs-centres,
- attractivité et développement du territoire,
- mobilités durables et innovation numérique,
- transition écologique et énergétique,
- cohésion sociale, emploi et formation.

6. Les objectifs du contrat de ruralité du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles

En matière d'Accès aux services et aux soins :

La priorité est de vivre en bonne santé, de garantir l'accès de tous aux services publics et de rendre la culture de qualité accessible.

En matière de revitalisation des centres bourgs :

Le but est d'augmenter la fonctionnalité des centres anciens.

En matière d'attractivité et développement du territoire :

_ Pour le tourisme, il s'agit de consolider, de développer une offre de qualité et de promouvoir, mettre en marché l'offre touristique.

_ L'Économie concernant le développement des partenariats entre acteurs publics et privés, le soutien des filières et pour finir la construction de l'offre immobilière d'entreprises.

_ Quant au patrimoine et à la culture, il s'agit de faire connaître, de partager et de valoriser le patrimoine naturel et culturel.

En matière de services liés à la mobilité et l'accessibilité des habitants :

L'objectif principal est d'améliorer la mobilité.

En matière de transition écologique et énergétique :

Les objectifs concourent à une gestion durable des ressources

En matière de Cohésion sociale :

Les objectifs poursuivis pour les services et la culture sont d'améliorer les services aux familles et de créer du lien social.

7. Les projets proposés pour 2017/2020

Les projets en matière d'Accès aux services et aux soins :

1. La poursuite des objectifs du Contrat Local de Santé :
 - _ Soins de premier recours et urgences,
 - _ Parcours de santé des personnes âgées à domicile,
 - _ Panier de services de soins et de prévention de proximité,
 - _ Développement de la télémédecine ;
2. Appui aux maisons de santé ;
3. Modernisation des équipements intercommunaux aux services des habitants ;
4. Appui aux équipements structurants et réhabilitation de locaux pour accueils spécialisés.

Les projets en matière d'Habitat, logement, cadre de vie :

1. Maintenir l'humain dans le centre ancien ;
2. Appui à l'investissement sur les espaces et bâtiments publics sur les communes ;
3. Appui aux activités artisanales et commerciales en vue de la revitalisation des centres bourgs ;
4. Actions d'investissements aux équipements culturels structurants ;
5. Sauvegarder la qualité architecturale et la préservation du patrimoine ;
6. Élaboration de documents de planification stratégique.

Les projets en matière d'attractivité des territoires :

1. Aménagements de sites et d'équipements structurants ;
2. Création ou aménagements d'unités d'hébergements ;
3. Appui à la structuration de l'offre foncière économique, aux zones d'activités et à l'immobilier ;
5. Appui aux pôles culturels et patrimoniaux ;
6. Appui aux projets économiques spécifiques créateurs d'emplois.

Les projets en matière de mobilités et d'accessibilité des habitants :

1. Mise en œuvre des actions de l'étude Éco mobilité ;
2. Réalisation de modes de déplacements doux.

Les projets en matière de transition écologique et énergétique :

1. Mise en œuvre du Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ;
2. Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial ;
3. Aménagements et équipements structurants concourant à la transition écologique et énergétique ;
4. Accompagner les actions paysagères.

Les projets en matière de Cohésion sociale :

1. Densifier les services de la petite enfance et de l'enfance jeunesse ;
2. Prévenir les difficultés éducatives ;
3. Renforcer la médiation.

CONTACTS

Service communication du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Aurore Boisard

Tél. 04.67.38.11.10 / 06 30 93 19 97

aurore.boisard@payshlv.com

Service communication de la Préfecture de l'Hérault

04 67 61 61 25 / pref-communication@herault.gouv.fr

